



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 28 OCTOBRE 2023

Motion relative à la revalorisation des prestations des médecins généralistes de La Réunion

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 octobre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 octobre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10
- absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-huit octobre à neuf heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Marie-Lise Blas par Sylvie Jean-Baptiste, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corré par Jean-Philippe Smith, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Motion relative à la revalorisation des prestations des médecins généralistes de La Réunion

- Vu** l'alinéa 11 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,
- Vu** le Code de la Santé publique et notamment son article L1110-1 garantissant *le droit fondamental à la protection de la santé [devant] être mis en œuvre par tous moyens possibles au bénéfice de toute personne,*
- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
- Considérant** la mobilisation générale des médecins généralistes de France hexagonale et des Outre-mer le vendredi 13 octobre 2023 contre la proposition gouvernementale de revaloriser la consultation médicale à 1,50 euro,
- Considérant** le contexte économique actuel, portant l'inflation à hauteur de 2,9% sur un an à La Réunion, et à hauteur de 5,1% en France hexagonale, taux qui est en constante augmentation depuis 2020,
- Considérant** le coût de la vie à La Réunion, supérieur de plus de 30% par rapport à l'Hexagone,
- Considérant** la croissance des charges pesant sur l'exercice des médecins généralistes,
- Considérant** la faiblesse de l'implantation des médecins généralistes dans les zones qualifiées de « déserts médicaux », la hausse des départs à la retraite de ces médecins sans remplacement, et la tension qui en découle en matière de surcharge de travail et en matière d'accès aux soins pour la population, principe figurant au Préambule de la Constitution de 1946,
- Considérant** l'obligation actuelle pour les médecins de compenser leurs charges par un travail de 55 heures par semaine en moyenne,
- Considérant** le souhait des médecins généralistes d'investir dans leurs cabinets médicaux pour en assurer le fonctionnement et la modernisation via le renouvellement de logiciels onéreux,
- Considérant** les mutations que connaît la pratique de la médecine actuelle, avec un suivi plus accentué de patients en affection de longue durée,
- Considérant** la valeur de l'expertise médicale des médecins généralistes et de leurs 10 ans d'étude,

- Considérant** le manque d'attractivité de la profession pour la jeune génération en raison des difficultés évoquées ci-dessus,
- Considérant** l'engagement important des médecins généralistes de La Réunion à l'égard de leurs patients,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 28 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu

A l'unanimité

- **Exprime** sa solidarité avec les médecins généralistes de la France hexagonale, des Outre-mer et notamment de La Réunion et apporte son plein soutien aux revendications exprimées par le corps médical ;
- **Demande** au Ministre de la Santé et de la Prévention d'entendre les revendications exprimées et d'accorder une revalorisation du coût de la consultation des médecins généralistes incluant un coefficient de majoration pour l'Outre-mer eu égard au coût de la vie à La Réunion ;
- **Précise** que cette motion sera transmise à l'ensemble des maires et des présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale de La Réunion, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de La Réunion, à Mesdames et Messieurs les Parlementaires de La Réunion, à Madame la Présidente de la Région Réunion, à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, à Monsieur le Préfet de La Réunion, à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, et à Madame la Première Ministre.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,